

COMPTE RENDU

Réunion du Vendredi 18 Décembre 2020

Présents : Messieurs BALU Luc, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence

Absents : Messieurs BERTHET Audric : pouvoir transmis à BALU Luc

Excusé : M. Kévin CHEVALLIER qui arrivera en cours de séance.

Heure de début de la séance 19h30.

Vote du huis clos à l'unanimité au vu du contexte sanitaire.

Vote de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

1. Convention de Mutualisation avec la CCCVL pour le plan intercommunal de formation

Mme le Maire présente le projet de la convention de mutualisation du plan intercommunal de formation et mise à disposition d'un agent de la CC-CVL. Il est indiqué que le pourcentage de participation de la Commune de St Germain sur Vienne est de 0,15 %.

A l'unanimité, les membres du conseil approuve les termes de ladite convention de mutualisation.

2. Pouvoir de police et transfert au profit du Président de la CCCVL

Mme le Maire rappelle s'être opposée au transfert automatique du pouvoir de police du maire au profit du Président de la CC-CCL. Elle précise avoir également pris un arrêté pour s'opposer au transfert de pouvoirs de police en matière d'habitat. Elle précise avoir échangé avec l'association des maires de France sur les modalités et conséquences des transferts et donne lecture des mails.

Elle précise qu'un bureau communautaire s'est tenu le 17 décembre 2020 concernant les modalités de transfert automatique des différents pouvoirs de police. Mme Clémence PLOUZEAU, qui a assisté au bureau résume les échanges qui ont lieu entre les maires concernant les modalités du transfert. Ceci exposé, et après échanges sur l'intérêt de la Commune, les membres approuvent la décision de Mme le Maire.

3. Programme d'actions ONF : travaux et coupes à effectuer en 2021

Mme le maire rappelle avoir rencontré les représentants de l'ONF le 7 Juillet 2020 en présence de M. Philippe GROSBOIS, M. Morgan GIROUARD et M. Arnaud FOUGERAY. Un programme des travaux, coupes et plantations devait être établi par l'ONF pour le soumettre au Conseil.

Un programme des travaux a été reçu par mail dans la semaine. M. Arnaud FOUGERAY conseille de l'approuver, il se mettra en relation avec l'ONF pour faire un point. Il est rappelé que la Commune peut assurer par ses moyens la réalisation des travaux préconisés.

Par ailleurs, l'ensemble des membres du conseil approuve les coupes à réaliser en 2021 et accepte que l'ONF se charge du marquage, martelage. Il est rappelé que le produit de la vente des peupliers servira notamment à replanter les parcelles en bois.

Il est rappelé qu'une parcelle située au Port Guyot comporte des peupliers abîmés que l'ONF ne souhaite pas intégrer dans le programme des coupes. M. Arnaud FOUGERAY précise connaître une personne qui accepterait de venir couper les arbres et les récupérer. L'ensemble des membres du conseil donne pouvoirs à M. FOUGERAY pour contacter la personne pour la coupe des arbres abîmés.

Le 7 juillet 2020, l'ONF avait indiqué qu'une haie devait partiellement être abattue pour accéder aux parcelles de peupliers à abattre. Le Conseil décide que ces arbres seront vendus sur pied aux habitants de St Germain sur Vienne au prix de 11 € le stère de frêne et 15 € le stère de chêne. L'ONF marquera

ces arbres et une annonce sera faite en mairie et au sein de la Commune pour assurer la publicité de la vente.

4. Achat du logiciel RASED pour l'école et les enfants en difficulté

Arrivée de M. Kévin CHEVALLIER à 20h27.

Mme le Maire rappelle que la Commune de HUISMES a proposé d'acquérir un logiciel RASED destinés au psychologue qui interviendra à l'école pour les enfants en difficulté. Les enseignantes de l'école de St Germain sur Vienne ont indiqué qu'elles étaient intéressées par ce dispositif.

L'ensemble des membres du Conseil approuve ce dispositif et valide l'acquisition de ce logiciel et le remboursement des frais auprès de la Mairie de Huismes suivant le tableau qui a été émis par cette dernière : le coût est de 139,73 € pour la Commune de St Germain sur Vienne pour 46 enfants, soit un coût par enfant de 3,05 €

Etant observé qu'une erreur a été effectuée par la mairie de Huismes sur le nombre d'enfants pris en compte dans la répartition des frais liés à ce logiciel entre les Communes puisque les enfants inscrits en Toute Petite Section (8) ne doivent pas être comptabilisés ainsi qu'il résulte du tableau

Mme le Maire fera un point avec la mairie de Huismes. Les membres du Conseil donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer tout document relatif à ce dispositif.

5. Questions diverses

- Mme le Maire précise avoir rencontré la cantinière pour faire un point sur le devis qu'elle a établi auprès de l'entreprise Julien et sur la liste du matériel dont elle a besoin. Une erreur a été faite sur le nombre de thermomètres lasers inscrits dans le devis. Au niveau du budget, le montant du devis qui sera revu pour tenir compte de l'erreur sur le nombre de thermomètre entre dans les prévisions budgétaires. Nous relevons toujours un problème avec le lave-vaisselle, M. Morgan GIROUARD passera le contrôler.
- Mme le Maire précise avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente de la scierie appartenant à M. Guy BREMARD, à Rassay. Mme BONNET rappelle que la Commune avait eu pour projet de créer un musée avec la batellerie à cet emplacement si un jour ce bâtiment était vendu. Compte tenu de l'emplacement du bien à proximité de la route départementale, de son état, il est convenu que Mme le Maire rencontre l'acquéreur pour faire un point sur son projet afin d'apprécier l'opportunité ou non d'acquérir ce bâtiment.
- Un contrôle de l'académie a été faite à l'école de St Germain sur Vienne le 12 novembre 2020 dont nous venons de recevoir le compte rendu. Rien à signaler
- Viabilité hivernale : Mme le Maire précise avoir reçu une réponse du service technique de l'Aménagement (STA) confirmant que le parking de l'école n'est pas déneigé en même temps que la route départementale, ce qui ne correspond pas à ce que la CCCVL a expliqué lors d'un précédent bureau. Cela ne pose aucun problème car les phénomènes neigeux sont rares. Nous aviserons en temps voulu
- Convention périscolaire : horaires à valider : pour le hall de l'école, le début de l'utilisation par les services de la garderie sera 16h50 pour le soir en raison du temps de désinfection à effectuer
- Chaudière au dessus de la mairie : un nouveau contrôle a été effectué : la chaudière sera à changer mais pour le moment un réglage a été effectué : nous attendons de voir les effets de la réparation sur les consommations du locataire
- Mme le Maire rappelle la nécessité de créer un site internet pour la Commune : Mme PLOUZEAU Clémence et Mme MOREAU Mylène se chargent d'étudier les différentes possibilités
- Mme le Maire précise avoir contacter l'ARCEP concernant l'absence de réseau téléphonique dans les vallées et à la Chaussée. M. le Sénateur M. LOUAULT conseille d'écrire à Mme la Préfète. Reste le problème suivant : où installer une antenne relais ? Il existe désormais les appels wifi mais cela suppose que les habitants soient équipés d'une box internet.

- Mme le Maire rappelle que M. BOULAY de l'ADAC et M. Guillaume DARRAS (architecte) sont venus visiter l'église dans le cadre de sa rénovation. La toiture est à refaire, un contrefort est à consolider, les pierres du mur d'enceinte doivent être changées sur 1m50 de hauteur. Un retour sera effectué courant juin 2021. Coût du diagnostic technique 15.000 € à budgétiser. Un appel d'offres sera fait pour un architecte et un autre pour les entreprises qui interviendront. Début des travaux en 2022.
- M. Guillaume ELLEBOODE signale que lors de la dernière réunion avec Cavités 37, des communes ont demandé leur adhésion et d'autres leur retrait. Le syndicat a signalé que chacune des communes membres du syndicat devra délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal
- Attribution des logements à louer : Mme HOUDOUX se désiste de sa demande. Mme GROSBOIS ne souhaite plus le logement anciennement occupé par Mme LERAY mais préfère celui occupé par Mme MOIRIN. Ce logement sera attribué à Mme GROSBOIS. Le logement anciennement occupé par Mme LERAY est attribué à M. CHARBONNIER et Mme SERGENT. Mme le Maire est autorisée à commander la réalisation des diagnostics techniques pour les logements dont congés ont été donnés afin de conclure les futurs baux

Fin de la séance 22h30